

Conférence de presse d'Elisabeth Borne (<https://t.me/nopassaix2025/24>) :

Comme l'affirme à juste titre la ministre : "La Santé Mentale est la clé" ! Et pourtant, Elisabeth Borne réussit l'exploit de ne jamais parler des "compétences psychosociales" (CPS), qui en procèdent directement, ni de la Loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école de la République, dont l'article 6 a inscrit les "actions de promotion de la santé" au titre des "missions de l'Education Nationale". Concernant ces CPS, il a pourtant été prévu d'intégrer celles-ci au Socle Commun dès cette rentrée scolaire de septembre, avec la possibilité d'en étendre la portée aux parents d'élèves eux-mêmes, comme cela avait été indiqué dans une émission publiée en mars 2024 par l'IH2EF. Bien que la ministre ait préféré ne rien en dire, ces CPS s'inscrivent pourtant au cœur des dispositifs mis en place au nom de la "lutte contre le harcèlement" en milieu scolaire, et il a même été dit en septembre 2024 par un éminent membre du CESE que la stratégie interministérielle qui leur était dédiée depuis le 19 août 2022 qu'elle était "intimement liée" à l'EVARS.

Pour expliquer ces pudeurs de gazelle, il convient peut-être de se référer à ce qu'en disait l'année dernière dans un cycle de conférences du CNETCO sous l'égide du CNAM un certain Evan Loarer, qui affirmait que ces CPS avaient été conceptualisées par "l'armée américaine", ce qu'ignorent sans doute tant de ceux qui n'y trouvent malice en pensant sans doute en toute bonne foi qu'il s'agit avant tout de pourvoir au "bien-être" du plus grand nombre. Peut-être faudrait-il également remonter jusqu'à l'année 2009, lorsque la généralisation de ces CPS à l'ensemble des enfants scolarisés avait été discrètement annoncée dans un rapport sur la "Santé Mentale" publié par ce qu'on appelait alors le Centre d'Analyse Stratégique, lequel avait alors été déposé au Secrétariat d'Etat à la Prospective et à l'Economie Numérique.

Quelles que soient les raisons d'un tel mutisme, il convient en tout cas de préciser que tous ces projets éducatifs en lien direct avec les CPS relèvent en premier de lieu de cette Loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école de la République, puisque les actions de "Promotion de la Santé" dont il y est question se rapportent directement aux "changements de paradigme" induits par l'adoption de la Charte d'Ottawa, en 1986, qu'il s'agisse des CPS, de la "Promotion de la Santé" elle-même, de la définition positive de la "Santé Mentale" selon les normes holistiques de l'OMS, et des standards pour l'EAS en Europe dont procède directement l'actuel "programme" EVARS. En justifiant donc la mise en place de celui-ci au nom d'une loi de 2001 qui ne disait rien des contenus réels de ces séances d'EAS en milieu scolaire, notre ministre en vient à mentir en toute connaissance de cause, car elle sait parfaitement en quelle mesure les CPS et la "Santé Mentale" constituent désormais le principal point de convergence entre le milieu scolaire, l'idéologie du monde de l'entreprise, les intérêts du monde économique (à lui seul, le monde du e-learning pèse plusieurs dizaines de milliards d'Euro...) et la mise en coupe réglée de l'ensemble de la société sous l'égide des outils en cours d'élaboration dans le champ de ce qu'on appelle de manière si fallacieuse l'intelligence artificielle.

Si les enseignants et les parents d'élèves se donnaient enfin la peine de se pencher un peu sur tous ces sujets, nous pourrions peut-être mettre un terme à toutes ces dérives, car il en va aussi bien de ce qu'il adviendra de l'avenir des jeunes générations que de la remise en question des libertés fondamentales dont nous avons hérité des combats de nos aïeux, mais le ver est dans le fruit, hélas !...

<https://www.youtube.com/watch?v=neLaWDX1ko>

Pour retrouver toutes ces sources en ligne, rendez-vous sur le site du collectif NoPass-Aix, rubrique "Ecole/CPS/EAS"

<https://www.nopassaix-paca.org/%C3%89cole-CPS-EAS/>

